

**ARRANGEMENT DE MADRID
CONCERNANT L'ENREGISTREMENT INTERNATIONAL DES MARQUES
ET PROTOCOLE RELATIF À CET ARRANGEMENT
DECLARATION
CONFIRMATION (RETRAIT) D'UN REFUS PROVISOIRE**

notifiée au Bureau International de l'Organisation Mondiale de la Propriété
Intellectuelle (OMPI) selon l'article 5 de l'Arrangement de Madrid et du Protocole de Madrid

I. Office qui notifie la declaration: Institut d'Ukraine de la Propriété Industrielle 1, vul. Glazunova 01601 Kyiv-42 Ukraine	
II. No de l'enregistrement international faisant l'objet de la declaration 837 541	
III. Nom et adresse du titulaire de l'enregistrement international faisant l'objet de la declaration: OBCHTCHESTVO S OGRANITCHENNOY OTVETSTVENNOSTYU "EVRA" d.1/12 per. B.Kislovsky RU-103009 MOSKVA (Russian Federation)	
IV. Confirmation d'un <u>refus total provisoire</u> /l'acceptation spécifiée : Retrait d'un refus provisoire (La marque a été pris en Ukraine en plein volume) Confirmation d'un refus partiel provisoire: <u>Il est impossible de présenter une requête en réexaminer ou un recours.</u>	
V. Date à laquelle la declaration a été prononcée: le 12 décembre 2006.	
VI.	Український інститут промислової власності Signature ou sceau officiel de l'Office qui notifie la declaration:  Chef de la Section des marques internationales Svitlana Sukhinova